

Maurice CUSSON et Jean PROULX

CRIMINOLOGUES, ÉCOLE DE CRIMINOLOGIE,  
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

(1999)

# “Que savons-nous sur la violence criminelle ?”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,  
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: [jean-marie\\_tremblay@uqac.ca](mailto:jean-marie_tremblay@uqac.ca)

Site web pédagogique : <http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/>

Dans le cadre de: "Les classiques des sciences sociales"

Une bibliothèque numérique fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay,  
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque  
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

## Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

**L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.**

Jean-Marie Tremblay, sociologue  
Fondateur et Président-directeur général,  
**LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.**

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Maurice CUSSON et Jean PROULX

**"Que savons-nous sur la violence criminelle ?"**

Un article publié dans l'ouvrage sous la direction de Jean Proulx, Maurice Cusson et Marc Ouimet, **Les violences criminelles**, chapitre 1, pp. 11-40. Québec: Les Presses de l'Université Laval, 1999, 353 pp.

M Cusson est professeur à l'École de Criminologie, chercheur au Centre international de Criminologie comparée de l'Université de Montréal., nous a accordé le 29 mars 2012 son autorisation de diffuser cet article.



Courriels : [maurice.cusson@umontreal.ca](mailto:maurice.cusson@umontreal.ca)  
[jean.proulx@umontreal.ca](mailto:jean.proulx@umontreal.ca)

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les citations : Times New Roman, 12 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5" x 11"

Édition numérique réalisée le 2 avril 2014 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, province de Québec, Canada.

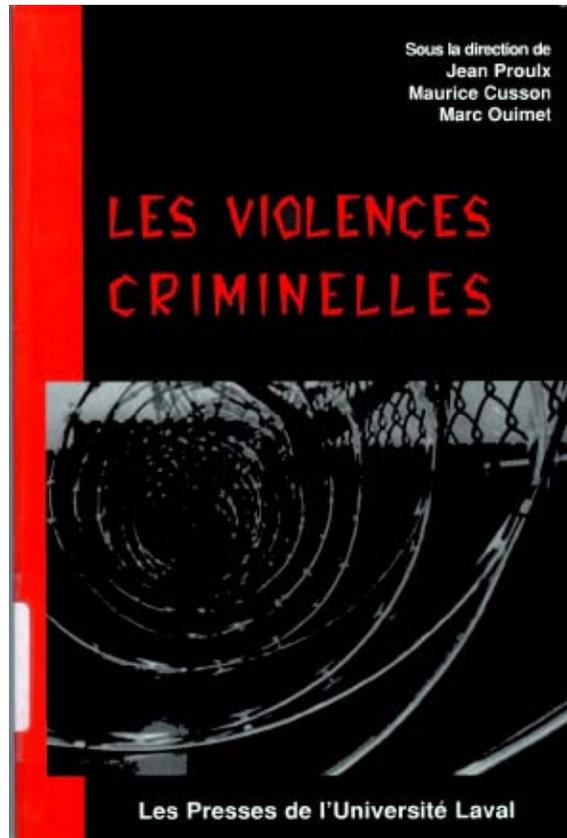


## Les auteurs

[Retour à la table des matières](#)

Jean Proulx	Ph. D. Psychologie. Centre international de criminologie comparée, Université de Montréal et Centre de recherche, Institut Philippe Pinel de Montréal.
Maurice Cusson	Ph.D. Criminologie., Centre international de criminologie comparée et École de criminologie, Université de Montréal.

Maurice CUSSON et Jean PROULX (1999)  
“Que savons-nous sur la violence criminelle ?”



Un article publié dans l'ouvrage sous la direction de Jean Proulx, Maurice Cusson et Marc Ouimet, **Les violences criminelles**, chapitre 1, pp. 11-42. Québec: Les Presses de l'Université Laval, 1999, 353 pp.

# Table des matières

## Introduction

### L'histoire de la violence

## Théories biologiques, psychologiques et sociologiques

### Théories biologiques

#### Facteurs génétiques

#### Facteurs hormonaux

#### Facteurs neurologiques

### Les théories psychologiques

#### La théorie du lien frustration agression

#### Les théories de l'apprentissage

#### L'interactionnisme social

#### Les théories psychopathologiques de la violence

### Une théorie sociologique : la sous culture de violence

#### Violence prédatrice, violence querelleuse

#### La logique et le déroulement de la violence prédatrice

#### La violence querelleuse

## L'aggravation de la violence et le rôle des tiers

## Les violences criminelles et la délinquance générale

## Références

Maurice CUSSON et Jean PROULX

### **"Que savons-nous sur la violence criminelle ?"**

Un article publié dans l'ouvrage sous la direction de Jean Proulx, Maurice Cusson et Marc Ouimet, **Les violences criminelles**, chapitre 1, pp. 11-42. Québec: Les Presses de l'Université Laval, 1999, 353 pp.

## **Introduction**

[Retour à la table des matières](#)

Sur quelles connaissances pouvons-nous nous appuyer pour expliquer et comprendre les homicides, agressions sexuelles, vols qualifiés et voies de fait ? Et surtout, comment choisir dans la masse d'informations ? Car les écrits sur la violence pourraient remplir une bibliothèque entière ; y prendraient place les travaux des biologistes, des psychologues, des psychiatres, des philosophes, des historiens des sociologues, etc. Il s'impose de commencer par les faits et les théories qui continuent d'inspirer les chercheurs et dont les assises empiriques tiennent toujours. Ainsi, nous traiterons d'abord de l'histoire de la violence puis des théories biologiques, psychologiques et sociologiques de l'agression. Par la suite, nous examinerons les connaissances les plus actuelles sur la violence criminelle. Celles-ci peuvent être utilement organisées à partir d'une triple distinction. La première oppose les agressions prédatrices, motivées par l'appât du gain ou du plaisir, aux violences querelleuses au cours desquelles des gens échangent des coups ; la deuxième distingue les violences graves comme le meurtre de celles qui le sont moins (le simple coup de poing, par exemple), et la troisième souligne les différences entre les théories spécifiques de la violence et les théories générales, lesquelles veulent rendre compte des crimes contre la personne par des modèles qui valent pour la délinquance en général.

## *L'histoire de la violence*

[Retour à la table des matières](#)

Il n'est pas sans intérêt de préciser que le niveau actuel de violence criminelle dans la plupart des pays occidentaux est beaucoup plus bas qu'il y a quelques siècles. En effet, les historiens ont réussi à démontrer que les taux d'homicide ont fortement diminué entre 1200 et 1900. Par exemple, de minutieux travaux sur archives ont permis aux chercheurs de situer les taux d'homicide, dans l'Angleterre du XIII<sup>e</sup> siècle, aux environs de 20 par 100 000 habitants alors qu'ils ne sont plus qu'à 1,4 par 100 000 habitants de nos jours. Au cours du Moyen Âge, les Anglais tuaient leur prochain quatorze fois plus souvent qu'aujourd'hui. Les historiens constatent cette décroissance dans plusieurs pays européens (Given, 1977 ; Hanawalt, 1979 ; Chesnais, 1981 ; Gurr, 1981 ; Johnson et Monkkonen, 1996 ; Sharpe, 1996 ; Muchembled, 1989). Quand il s'agit de mesurer l'évolution des violences criminelles, l'homicide est reconnu comme le meilleur indicateur car il n'est pas soumis aux fluctuations de dénonciation et d'enregistrement qui affectent la fiabilité des chiffres des viols et des voies de fait. On déduit de la diminution pluriséculaire des homicides que le niveau des violences criminelles a fortement baissé en longue durée. Cela peut paraître surprenant, mais le XX<sup>e</sup> siècle a été relativement épargné par la violence criminelle privée <sup>1</sup>.

L'explication du déclin de la violence privée qui a cours parmi les spécialistes en fait la conséquence de deux processus : la monopolisation de la violence légitime par l'État et l'acquisition d'une meilleure maîtrise de soi par l'individu <sup>2</sup>.

Au XIII<sup>e</sup> ou au XIV<sup>e</sup> siècle, les juges étaient peu nombreux et peu accessibles ; la fonction policière était sous-développée. Nos ancêtres devaient alors se fier à leurs armes, à leur courage et à leurs alliés

---

<sup>1</sup> Nous ne pouvons certainement pas dire « un siècle non violent » quand nous pensons aux guerres, aux génocides et aux millions de personnes enfermées dans des camps de concentration au cours du XX<sup>e</sup> siècle.

<sup>2</sup> Voir notamment Elias (1939a et 1939b) et Spierenburg (1996).

pour défendre leur personne, leurs proches et leurs biens. Il s'instaurait alors un type particulier de contrôle social : la violence était, faute de mieux, contrôlée par la violence ; la dissuasion du crime réalisée tant bien que mal par l'intimidation mutuelle et la justice assurée, plutôt mal que bien, par la compensation et la vendetta. Puis, dans des pays comme la France et l'Angleterre, l'État monte en puissance entre le XIV<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle. Il supprime peu à peu les armées privées des seigneurs féodaux. Il se dote de lois écrites et multiplie les tribunaux qui rendent une justice de plus en plus accessible, de mieux en mieux acceptée et - avec le développement des organisations policières et des prisons - de plus en plus capable de faire exécuter ses sentences. Cette évolution rend la violence privée de moins en moins nécessaire et légitime et de plus en plus réprimée. Alors que durant le Moyen Âge, seigneurs et paysans portaient constamment leurs armes et étaient disposés à se battre à la moindre provocation, au XVII<sup>e</sup> siècle, les gens se sentent mieux protégés par la force publique et, en cas de dispute, peuvent faire appel aux tribunaux. Ils peuvent alors se permettre de ranger leurs épées et de mettre leur agressivité en veilleuse. Alors que, dans notre passé lointain, il était à la fois utile et bien vu d'être courageux, ombrageux et vaillant, sous le Roi Soleil, il est devenu de bon ton de faire preuve de retenue, de politesse, de maîtrise de soi et de civilité. Ces qualités sont praticables dans un espace social pacifié : se sentant protégé des attaques par la force publique et assuré que ses chicanes pourront se régler devant un juge, chacun peut se payer le luxe de contrôler sa propre violence. Il est alors loisible de miser sur la finesse et la subtilité plutôt que sur la force et le courage. Et il devient opportun pour les parents d'éduquer leurs enfants à la non-violence. Ce sentiment de sécurité propice au contrôle de soi présuppose donc un monopole effectif de la violence légitime - seul l'État, par sa police et ses tribunaux, peut punir et user de force tout en restant dans les limites du droit. Cette évolution politique fait évoluer les mœurs : on tolère de plus en plus mal que des particuliers se bagarrent, se provoquent en duel ou se vengent. Bref, la société civile perd le droit de se défendre par la violence au profit de l'autorité publique.

L'État moderne a donc eu un rôle décisif à jouer dans ce lent processus de pacification et de civilisation de nos mœurs. C'est l'État qui a mis à la disposition des citoyens qu'opposait un différend des pacificateurs de plus en plus nombreux en la personne de gendarmes et de

juges. Il semble donc que des organisations policières de plus en plus efficaces, disciplinées et rapides, couplées à un système judiciaire de plus en plus accessible et équitable aient fait reculer la violence privée.

## Théories biologiques, psychologiques et sociologiques

[Retour à la table des matières](#)

Les biologistes, les psychologues et les sociologues ont conçu bon nombre de théories pour expliquer soit le développement de la propension à la violence chez les individus, soit son actualisation dans des situations particulières. Dans la présente section, nous ne traiterons que des théories qui continuent d'exercer une influence et qui portent spécifiquement sur la violence. Pour chacune d'elles, nous présenterons brièvement les concepts de base, les études effectuées pour en vérifier la validité, leurs forces et leurs limites.

### *Théories biologiques*

#### *Facteurs génétiques*

Il ne peut être exclu que la colère et les comportements d'attaque soient quelquefois activés et, d'autres fois, inhibés par des contrôles biologiques localisés dans le cerveau (Karli, 1991). Il se pourrait aussi que la propension à la violence soit en partie conditionnée par l'hérédité. Afin de vérifier cette hypothèse, plusieurs comparaisons entre des jumeaux homozygotes et hétérozygotes furent réalisées. À partir d'une méta-analyse, sur 38 de ces études comparatives, Walters (1992) conclut que les antécédents génétiques sont faiblement corrélés avec l'intensité de l'activité criminelle. Toutefois, curieusement, cette corrélation vaut pour les crimes contre la propriété et non pour les crimes violents. Par ailleurs, Coccaro, Bergeman et McClean (1993) ont démontré que la tendance à la violence motivée par la colère était en partie déterminée génétiquement (ce qui laisserait entendre que la vio-

lence prédatrice ou instrumentale ne l'est pas). Ainsi, les études sur le lien entre les facteurs génétiques et la violence produisent des résultats incertains. Même si l'on reconnaît un rôle aux facteurs génétiques, on se doit de clarifier les processus par lesquels ils affectent les comportements violents. En effet, il est possible qu'ils ne causent pas directement le comportement violent mais qu'ils déterminent des conditions qui le favorisent. Ainsi, un homme de forte stature (déterminée génétiquement) aurait plus facilement tendance à utiliser la violence physique en cas de conflit qu'un homme à constitution gracile.

### *Facteurs hormonaux*

[Retour à la table des matières](#)

Quel est l'impact spécifique des hormones sur le comportement agressif ? Chez les animaux, un niveau de testostérone élevé favorise les comportements agressifs (Svare et Kinsley, 1987). Toutefois, chez l'humain, un tel lien est moins évident. En effet, malgré des études qui indiquent une corrélation positive entre le taux de testostérone et les comportements agressifs, la démonstration d'une relation causale reste à faire (Elias, 1981). Booth et Osgood (1993) ont examiné les rapports entre le niveau de testostérone et une échelle de délinquance (combinant des délits de violence, de vol et de drogue) chez 4462 soldats américains. Il en ressort que 1) plus les sujets ont un niveau élevé de testostérone, plus ils sont délinquants (mais la corrélation n'est pas forte) ; 2) plus ils ont un niveau élevé de testostérone, moins bonne est leur intégration sociale (mesurée par la stabilité au travail, le mariage et la vie associative) ; 3) plus l'intégration sociale est bonne, moins les soldats sont délinquants (et, dans ce dernier cas, la corrélation est forte). Le lien testostérone-délinquance paraît donc passer par l'intermédiaire de l'intégration sociale. Il se pourrait qu'un niveau élevé de testostérone prédispose à la colère et à la prise de risque (Tedeschi et Felson, 1994), ce qui nuirait à une intégration sociale harmonieuse.

### *Facteurs neurologiques*

L'activité de certaines zones du cerveau, en particulier le système limbique (amygdales), semble favoriser les comportements violents.

En effet, chez les animaux, la stimulation électrique de ces zones du cerveau est suivie de comportements violents (Adams, 1979 ; Karli, 1991). Chez l'humain, l'étude de cas cliniques indique que des tumeurs au cerveau favoriseraient une augmentation de la fréquence et de l'intensité des comportements violents (Moyer, 1987). Les atteintes au système limbique les provoqueraient également. Toutefois, ces conditions pathologiques étant rares, elles ne peuvent expliquer l'ensemble des comportements violents.

Qu'il s'agisse des facteurs génétiques, hormonaux ou neurologiques, aucune conclusion ferme ne peut être émise quant au rôle des facteurs biologiques dans l'actualisation de comportements violents. Une attitude prudente serait de considérer ces facteurs comme ayant un effet indirect - facilitant ou réducteur - sur les comportements agressifs (Raine et collab., 1997).

## *Les théories psychologiques*

### *La théorie du lien frustration-agression*

[Retour à la table des matières](#)

Freud (1920) est le premier à avoir explicité le lien frustration-agression. Il y a frustration si l'énergie qui pousse un organisme à poursuivre un but est bloquée. La catharsis se produit si l'organisme montre un comportement agressif qui réduit sa frustration. Toutefois, lorsque la source de la frustration est inaccessible ou trop dangereuse, il peut y avoir un déplacement des comportements agressifs sur une cible de substitution.

L'hypothèse freudienne selon laquelle la frustration est un déclencheur de l'agression fut enrichie par les travaux de Dollard et ses collaborateurs (1939). Ces auteurs ont démontré que l'intensité de la frustration - et, partant, sa capacité de susciter l'agression - découle de trois facteurs : 1) l'intensité du but poursuivi (exemple : le retrait d'un plat de nourriture est une frustration plus grande pour un chien affamé que pour un chien rassasié) ; 2) l'intensité de l'interférence avec le but poursuivi (exemple : pendant la réalisation d'une tâche exigeant de la concentration, une personne qui parle continuellement constitue une plus grande source de frustration qu'une autre dont le discours est in-

termittent ; et 3) le nombre d'interférences antérieures avec le but poursuivi (exemple : la frustration d'un enfant à qui on enlève un jouet sera plus grande la cinquième fois que la première fois). Ils ont démontré également que le processus de déplacement est favorisé par les similitudes entre la source originelle de la frustration et une cible substitutive.

De manière générale, les études expérimentales confirment la validité du modèle frustration-agression. Ainsi, la frustration suscitée par l'obstruction pendant la réalisation d'une tâche suscite des comportements agressifs (Buss, 1961 ; Gentry, 1970). Toutefois, l'intensité des comportements agressifs est plus élevée dans les expériences où les déclencheurs sont des insultes plutôt que des frustrations au sens strict. Pour sa part, Hokanson (1970) a démontré que l'émission d'un comportement agressif à la suite d'une insulte réduit la frustration (évaluée à partir de la pression sanguine). Toutefois, ce processus de catharsis est absent lorsque le sujet anticipe une contre-attaque de la part de l'insulteur (Geen et Quanty, 1977). Finalement, Tedeschi et Norman (1985) concluent que la majorité des expériences de laboratoire confirment l'existence d'un processus de déplacement.

En ce qui concerne l'actualisation d'un comportement agressif dans une situation particulière, Bandura (1973) considère que la frustration et la colère n'y jouent qu'un rôle secondaire, car ces états d'activation émotionnelle peuvent être suivis d'une diversité de comportements autres que l'agression, tels la fuite et le mutisme. Ainsi, pour Bandura, il n'existe pas de lien causal entre un état de frustration et un comportement agressif ; d'autant que l'interprétation d'une situation, laquelle est fonction de l'histoire d'apprentissage du sujet, joue un rôle dans l'agression. Une telle primauté de la dimension cognitive sur la dimension affective se retrouve également chez d'autres chercheurs (Gibbs, 1994 ; Ross et Fabiano, 1985 ; Cornish et Clarke, 1986). Elle a été examinée par Berkowitz (1993) qui a démontré que l'interprétation cognitive d'une situation de frustration constitue un modérateur important du lien frustration-agression. En effet, si une frustration est perçue comme étant arbitraire, la probabilité qu'un comportement agressif lui succède est plus élevée que si elle est jugée légitime. De plus, l'exposition à des modèles agressifs et l'activation physiologique et émotionnelle antérieure à une frustration favorise les comportements violents (Zillmann, 1983).

Bien que le lien frustration-agression soit établi, sa portée est limitée. Les chercheurs ont identifié des déclencheurs de l'agression autrement puissants que la frustration au sens strict, notamment les agressions elles-mêmes et les insultes (Bandura, 1973 ; Berkowitz, 1989 ; Karli, 1987 ; Moser, 1987). De deux choses l'une : ou le terme frustration est défini de manière étroite comme une interférence lors d'une tâche et, alors, ce n'est pas un déclencheur d'agression très efficace ; ou bien il est conçu pour englober les insultes et les attaques et, alors, il devient trop large et pas assez précis.

### *Les théories de l'apprentissage*

[Retour à la table des matières](#)

La théorie de l'agression de Buss (1961) s'inspire des travaux de Skinner sur le conditionnement opérant (le comportement est fonction des renforcements ou des punitions qui le suivent). La fréquence et l'intensité d'un comportement agressif d'un sujet découlent de l'histoire d'apprentissage de ce dernier. Par exemple, la fréquence des comportements agressifs augmente chez un enfant après qu'ils se soient révélés efficaces pour contrer les attaques d'autres enfants (Hartup, 1974 ; Patterson, 1982). Buss ajoute que, par-delà l'histoire d'apprentissage, trois facteurs facilitent le comportement agressif : la colère non exprimée lors de situations antérieures ; les caractéristiques de la victime (par exemple, l'appartenance à une minorité visible) et le tempérament de l'agresseur (par exemple, son impulsivité ou son caractère indépendant).

Bandura (1973, 1977, 1983) insiste sur le fait que les comportements agressifs sont appris par l'observation de modèles violents. Le sujet observe la situation, les comportements émis et les conséquences de ces comportements ; ensuite, il mémorise ces observations ; finalement, lors d'une situation similaire, il actualise ou inhibe les comportements appris. Ainsi, l'apprentissage par observation implique une dimension cognitive, soit l'anticipation des conséquences probables d'un comportement observé chez le modèle. Plusieurs études ont confirmé le rôle de l'apprentissage par observation dans l'acquisition des comportements agressifs (Akers, 1994 ; Baron et Bell, 1975 ; Feldman, 1994 ; Hearold, 1986).

### *L'interactionnisme social*

[Retour à la table des matières](#)

Pour Tedeschi et Felson (1994), les agressions sont des modes d'influence sociale ; elles doivent donc être conçues en termes interactionnistes. Ces auteurs préfèrent d'ailleurs le terme *action coercitive* à agression pour en souligner la fonction dans le cadre d'un rapport interpersonnel. Toute action coercitive est un moyen en vue d'une fin. Le violent prétend obliger sa victime à faire ou à ne pas faire quelque chose ; il veut l'intimider, l'humilier ou la forcer à changer d'attitude. Au-delà de ces fins immédiates, l'agresseur poursuit trois catégories de fins plus générales : 1) contraindre autrui (par exemple, pour s'emparer de son argent ou en tirer un plaisir sexuel) ; 2) rétablir la justice (la victime est blâmée, jugée coupable d'une action injuste ; elle paraît donc mériter une « punition ») ; 3) affirmer ou défendre sa réputation ou son image de soi (par exemple, en réponse à un affront ou à une humiliation publique). En d'autres termes, toute action coercitive vise à soumettre, intimider, dévaloriser la victime ou à la faire souffrir. Mais ces buts n'ont de sens que s'ils permettent à l'agresseur d'atteindre un but final. Par exemple, un garçon frappe sa sœur afin qu'elle renonce à la télécommande (soumission de la victime), ce qui lui permet d'obtenir l'usage de celle-ci et, conséquemment, d'écouter son émission préférée (but final). Posant que toute action coercitive est instrumentale, Tedeschi et Felson sont amenés à rejeter le concept de violence expressive, réflexe, et sans médiation cognitive proposé par Berkowitz (1993). Dans la même ligne de pensée, ils croient que l'agresseur est un être rationnel qui prend ses décisions en tenant compte de la valeur du but visé (intensité de la motivation), des coûts impliqués et des probabilités de succès. Toutefois, cette rationalité est limitée par la multiplicité des moyens possibles pour atteindre le but visé et par le manque de temps pour les analyser. Les processus décisionnels de l'agresseur sont également affectés par des facteurs biologiques, de personnalité, par l'activation émotionnelle, la consommation de substances psychoactives, etc.

Malgré l'intérêt du modèle proposé par Tedeschi et Felson, il est permis de se demander s'ils ont vraiment introduit un nouveau paradigme dans l'étude de la violence. Ils ont raison de souligner que les

théories qu'ils recensent négligent la motivation, la fonction des comportements violents. Toutefois, ils ne mentionnent ni les théories fonctionnelles des attitudes (Katz, 1960) ni les théories psychopathologiques de la violence (Clements, 1996 ; Hare, 1996 ; Monahan et Steadman, 1994), lesquelles accordent une place centrale à la motivation. De plus, leur modèle ne spécifie pas le rôle des facteurs biologiques et de l'histoire d'apprentissage qui déterminent le répertoire des décisions possibles lors de l'actualisation d'un comportement violent. Dernier reproche, leur rejet de la distinction traditionnelle entre violence instrumentale et violence expressive nous paraît excessif. Il est vrai que, dans les deux cas, les comportements violents visent un but intermédiaire permettant ensuite d'atteindre un but final. Mais la violence expressive, à la différence de la violence instrumentale, est motivée principalement par un désir de réduire l'inconfort physique associé à un sentiment de colère (Berkowitz, 1993). Ces deux types de violence restent irréductibles, comme on le verra plus loin dans la section consacrée à la violence prédatrice et querelleuse.

### *Les théories psychopathologiques de la violence*

[Retour à la table des matières](#)

Le postulat qui sous-tend les théories psychopathologiques de la violence est que les comportements violents sont motivés par des facteurs intrapsychiques relativement stables et indépendants des facteurs environnementaux actuels. Pour Freud (1915 et 1920), l'agir violent résulterait d'un déplacement, sur une victime actuelle, d'une colère contre le père développée lors du complexe d'Oedipe. Leaff (1978), auteur d'obédience psychanalytique, soutient que les comportements violents permettraient à l'agresseur de fuir des angoisses archaïques, telle l'angoisse dépressive.

C'est sur les motivations des agresseurs qu'insistent les théories psychopathologiques contemporaines. Selon Monahan et Steadman (1994), les comportements violents des agresseurs présentant des troubles psychotiques et de l'humeur résultent des délires et des hallucinations (par exemple, un homme souffrant d'une schizophrénie paranoïde était convaincu que sa femme était une extraterrestre et qu'elle désirait détruire son esprit ; il l'a tuée afin de se protéger).

Hare (1996), disciple de Cleckley (1976), a établi que la psychopathie est en corrélation avec la récidive, incluant la récidive violente. La psychopathie est un trouble de personnalité caractérisé par une insensibilité à la souffrance d'autrui, l'absence de culpabilité, l'incapacité de maintenir avec autrui des relations durables de qualité. Le psychopathe sacrifie son intérêt à long terme à la satisfaction de son besoin immédiat ; il est incapable de se voir comme les autres le voient et il ne tire pas les leçons de ses échecs passés <sup>3</sup>.

Si les théories psychopathologiques nous aident à comprendre les motivations anormales des comportements violents, elles sont mal conçues pour éclairer le rôle de la situation d'agression et des processus décisionnels de l'acteur dans celle-ci. Sauf dans le cas de psychose grave, il semble peu plausible qu'un agresseur ne tienne pas compte des contingences de la situation avant de passer à l'attaque. Si tel est le cas, la théorie de l'interactionnisme social et celle de la psychopathologie se complètent quand vient le moment de rendre compte de l'actualisation des comportements violents ; la première fournissant un cadre conceptuel qui intègre les motivations normales de l'agresseur et ses décisions en situation, et la seconde éclairant la diversité des motivations psychopathologiques à la violence.

### *Une théorie sociologique : la sous-culture de violence*

[Retour à la table des matières](#)

Selon Wolfgang et Ferracuti (1967), les sous-cultures de violence sont les milieux sociaux dans lesquels les solutions violentes sont tolérées, encouragées ou même exigées dans certaines circonstances, par exemple quand on a été insulté publiquement. Un membre d'une telle sous-culture s'expose au mépris ou à l'ostracisme s'il n'a pas le courage de livrer bataille en cas d'affront ou de défi ; inversement, il gagne

---

<sup>3</sup> Signalons aussi les typologies portant sur la diversité des criminels violents et dans lesquelles la psychopathologie de l'agresseur est centrale à la compréhension de la motivation de ses agirs violents (Clements, 1996 ; Chantry et Craig, 1994 ; Knight et Prentky, 1990 ; Megargee et Bohn, 1979 ; Millon et Davis, 1996 ; Weekes et Morison, 1993).

un statut élevé parmi ses pairs en faisant preuve de courage et de force au combat. La théorie fait donc découler la violence des valeurs et des normes qui ont cours dans certains milieux. Elle prend appui sur un fait indubitable : les jeunes gens qui fréquentent des pairs violents sont eux-mêmes portés à la violence. Cependant, cette donnée prête à interprétation ; en effet, les adolescents qui ont une propension à la violence choisissent des amis qui leur ressemblent. Cette thèse qui explique la violence par des valeurs et des normes culturelles exagère le conformisme des êtres humains, refusant d'admettre que l'on peut très bien céder à une impulsion violente sans pour autant valoriser ce mouvement de faiblesse. Et elle ne tient pas compte du fait qu'il n'existe pas de culture dans laquelle le meurtre serait carrément valorisé.

### *Violence prédatrice, violence querelleuse*

[Retour à la table des matières](#)

Nous sentons tous qu'il y a une différence qualitative entre le vol à main armée dans une banque et la bagarre dans un bar mettant aux prises des amis. Dans le premier cas, un braqueur menace une caissière qui ne lui a rien fait. Dans le deuxième cas, des connaissances s'échangent de vifs propos, se fâchent et en viennent aux coups. Ce contraste a conduit certains auteurs à opposer l'agression instrumentale et l'agression expressive (ou hostile) ; d'autres distinguent la violence offensive et la violence défensive (Berkowitz, 1983 ; Karli, 1987 ; Baron et Richardson, 1994). Il nous apparaît que la terminologie la plus juste serait : violence prédatrice et violence querelleuse (Felson, 1993 ; Tedeschi et Felson, 1994). Le tableau qui suit présente les caractéristiques de ces deux types de violence.

Le lecteur aura compris que nous avons affaire ici à des types purs. Les cas mixtes ne manquent pas. Ainsi en est-il du viol par vengeance perpétré pour tirer plaisir de la victime tout en voulant la faire payer pour un affront réel ou prétendu tel qu'elle aurait causé au violeur.

[Retour à la table des matières](#)

---

## **Violences prédatrices**

## **Violences querelleuses**

---

### **Exemples**

Vol à main armée, meurtre par un tueur à gages, meurtre en vue de voler, viol d'une inconnue, « taxage ».      Bagarre d'ivrognes, dispute conjugale, homicide conjugal.

### **Buts visés par la violence**

L'agresseur veut contraindre, abattre sa victime pour s'emparer de son argent, jouir d'elle, etc.      Chacun des antagonistes veut punir l'autre, se venger, sauver la face, se défendre.

### **Rôles de l'agresseur et de la victime**

L'agresseur est l'assaillant ; il attaque le premier sans avoir été provoqué. Il est proactif. La victime subit l'attaque.      Quelquefois difficile de distinguer l'agresseur de la victime. Les torts sont souvent partagés. Les adversaires échangent des coups, chacun ayant l'impression de se défendre ou de riposter.

### **Émotions**

Indifférence affective envers la victime. Motivation appétitive.      Colère, hostilité, haine, rage, peur, ressentiment, sentiment d'injustice subie, humiliation.

### **Déroulement**

1) préparation ; 2) attaque ; 3) fuite.      1) faute ou offense ; 2) ultimatum ; 3) refus de s'excuser ; 4) rixe.

---

## *La logique et le déroulement de la violence prédatrice*

[Retour à la table des matières](#)

*L'agression prédatrice est une attaque unilatérale et délibérée destinée à procurer à son auteur un avantage quelconque au détriment de sa victime.* Elle met en présence un assaillant motivé disposant de la force nécessaire et une victime qui lui paraît intéressante et vulnérable. L'assaillant est poussé par l'espoir d'un gain monétaire rapide (le braqueur), d'une jouissance sexuelle ou dominatrice (le violeur) ou par le plaisir de voir souffrir (le sadique). Pour réussir à atteindre ses fins contre la volonté de sa victime, il doit disposer d'une supériorité dans le rapport des forces : il est armé ; il est plus vigoureux que sa victime ; des complices lui prêtent main-forte.

La victime, la « proie », doit intéresser l'agresseur pour une raison ou une autre : elle détient l'argent qu'il convoite ; elle l'attire sexuellement, etc. Elle doit aussi présenter une vulnérabilité. Au Québec, les dépanneurs sont des cibles de prédilection des braqueurs parce que ces établissements sont le plus souvent tenus le soir par un employé seul et désarmé. Dans les écoles, les « taxeurs » s'en prennent aux élèves moins forts qu'eux, solitaires, timides et anxieux <sup>4</sup>. Le choix d'une victime vulnérable donne au prédateur l'assurance qu'il saura la subjuguier sans risque de représailles.

Une prédation typique se déroule en trois temps.

1) *Les préliminaires.* L'attaque est délibérée, ce qui ne veut pas toujours dire préparée, car il arrive que l'agresseur saute sur une occasion. L'assaillant choisit sa cible en fonction du bénéfice ou des plaisirs escomptés mais aussi de la vulnérabilité et de l'accessibilité de la victime. Le violeur partira à la recherche d'une femme seule ressemblant à celle qu'il imagine dans ses fantasmes. Le braqueur optera pour

---

<sup>4</sup> Selon Olweus (1994), les victimes du « bullying » appartiennent principalement à la catégorie « passive-submissive ». Sous la menace, elles pleurent et font ce que la jeune brute leur ordonne de faire.

un dépanneur s'il ne se sent pas les reins assez solides pour dévaliser une banque.

Le choix de la tactique est fonction de l'expérience acquise par l'agresseur, de sa personnalité et des circonstances. Par exemple, un braqueur expérimenté sait que, pour réussir un vol à main armée dans une banque, il a intérêt à se procurer une voiture volée, à se déguiser, à repérer d'avance sa route de fuite, à opérer quand il y a peu de gens dans l'établissement et à n'y pas rester plus d'une minute.

2) *L'attaque*. À l'étape de l'exécution, le braqueur, violeur ou tueur met son plan en oeuvre. Il veut arriver à ses fins le plus rapidement possible tout en gardant le contrôle de la situation. Il use de ruse, de vitesse et de violence pour produire un effet de surprise et neutraliser les résistances. La violence est utilisée de manière instrumentale. Souvent la menace suffit, quelquefois l'agresseur contraint ou frappe sa victime. La réaction de cette dernière influe sur la conduite de l'agresseur ; si elle résiste, il usera d'un surcroît de force ou il lâchera prise.

3) *La mise en sûreté*. Les assaillants ont de bonnes raisons de penser que leurs victimes voudront résister, riposter, les dénoncer, peut-être même se venger. Ils savent qu'ils courent le risque d'être pris en chasse par la police, arrêtés et incarcérés. Pour échapper à ces dangers, les braqueurs ont la possibilité de se déguiser et de fuir en vitesse la scène du crime. Cette solution n'est toutefois pas à la portée des violeurs. C'est pourquoi certains voudront dissuader leurs victimes de les dénoncer à la police par des menaces de mort, à moins qu'ils ne les tuent avant de fuir.

*Prédation et meurtre*. Cependant, il est rare que les violences prédatrices aillent jusqu'au meurtre. Le pourcentage des agressions prédatrices qui se terminent par la mort de la victime est infime et les homicides qui peuvent être qualifiés de prédateurs ne représentent qu'une minorité des meurtres. C'est ainsi que Statistique Canada enregistre, pour 1994, 28 880 vols qualifiés et seulement 46 meurtres commis au cours d'un vol qualifié ; l'organisme fédéral compte aussi 31690

agressions sexuelles et 21 meurtres commis pendant une agression sexuelle (Fedorowycz, 1995 ; Hendrick, 1995). Au Canada, les meurtres sexuels représentent à peine 4% du total des homicides commis entre 1961 et 1990 et les meurtres liés au vol, 11% (Silverman et Kennedy, 1993 : 118-119). C'est dire que la plupart des homicides ne sont pas perpétrés par des assaillants qui fondent sur leurs proies, poussés par l'appât du gain ou par la lubricité. Ils sont plutôt le fait de gens colériques qui se mettent à taper sur un proche ou une connaissance les ayant provoqués ou offensés. La violence prédatrice fait moins de morts que la violence querelleuse.

### *La violence querelleuse*

[Retour à la table des matières](#)

**La notion.** Pour faire saisir au lecteur la nature de la violence querelleuse, commençons par un exemple tiré d'une recherche sur l'homicide à Montréal.

José, 30 ans, et Juan, 42 ans, passent ensemble une partie de la soirée dans une discothèque à consommer de l'alcool et de la cocaïne pour ensuite poursuivre chez José. Un troisième ami les rejoint. À un certain moment, la discussion s'envenime et l'un des compères traite l'autre d'homosexuel. L'altercation dégénère en empoignade. Pour finir, Juan prend son browning et tue José de deux coups de feu.

Cet homicide met en présence un meurtrier et une victime unis par des liens d'amitié, du moins de camaraderie ; ils en arrivent malgré tout à se disputer si vivement que, l'alcool et le pistolet aidant, le premier tue celui qui est pourtant un ami.

Nous proposons la définition suivante de la *violence querelleuse* : *échange d'hostilités entre deux parties qui, nourrissant des griefs l'un envers l'autre, en viennent aux coups* <sup>5</sup>.

---

<sup>5</sup> Pour Freund (1983 : 65), « le conflit consiste en un affrontement ou heurt intentionnel entre deux êtres ou groupes de même espèce qui manifestent les uns à l'égard des autres une intention hostile, en général à propos d'un droit et qui pour maintenir, affirmer ou rétablir le droit essaient de briser la résistance de l'autre, éventuellement par le recours à la violence, laquelle peut le cas échéant

L'hostilité caractérise ce type de violence. Vient un moment au cours de l'altercation où la haine emporte tout. La relation est alors dominée par le ressentiment, la colère, la rage.

Avec la violence querelleuse, nous quittons le terrain de l'agression unilatérale pour entrer dans une logique dominée par l'action réciproque : échange de propos désobligeants, d'ultimatums, de menaces et de coups. Cette violence est interactive ; chacun se sent obligé de riposter, de rendre la pareille. Chacun a l'impression, non d'attaquer, mais de répondre à ce qui lui paraît être une offense, une réclamation indue, une iniquité ou une attaque. Chacun tend à se percevoir comme une victime ; chacun revendique, proteste de son bon droit, contre-attaque. Il s'ensuit que, dans de tels cas, il n'est pas toujours facile de distinguer l'agresseur de la victime.

Les travaux en psychologie expérimentale nous fournissent d'utiles informations sur les déclencheurs de la violence querelleuse. Nous avons vu plus haut que la frustration - dans le sens strict de l'interruption d'une activité orientée vers un but - est loin d'être le principal déclencheur de l'agression, comme le pensaient initialement Dollard et ses collaborateurs (1939). C'est plutôt l'agression elle-même qui s'est révélée être le plus puissant instigateur des comportements violents. Une attaque physique est le meilleur déclencheur d'une contre-attaque de même nature. Viennent ensuite les insultes puis les « stimuli aversifs » comme la douleur. Encore faut-il que ces derniers soient suffisamment intenses, qu'ils paraissent arbitraires et que les sujets soient placés dans une situation où une réponse agressive est encouragée (Bandura, 1973 ; Moser, 1987 ; Baron et Richardson, 1994).

Plutôt que « déclencheur », *grief* est un terme plus juste pour désigner ce qui est à l'origine de la plupart des violences querelleuses

---

tendre à l'anéantissement physique de l'autre ». Selon Stafford et Gibbs (1993 : 72), il y a querelle entre A et B quand A faisant un grief à B lui demande de réparer ou de s'excuser et que B refuse d'obtempérer. Un grief est entendu comme un sujet de plainte, une raison de croire qu'on a été injustement lésé. Dire que A fait grief à B signifie qu'il le tient, à tort ou à raison, responsable du préjudice subi et qu'il exige d'être réparé ou compensé, quitte à se charger lui-même de punir B. Stafford et Gibbs font de telles querelles (« disputes ») la source principale de la violence. Selon eux, plus elles sont fréquentes dans une société, plus les taux de voies de fait et d'homicides y sont élevés.

(Black, 1983). Maintes disputes démarrent sur un grief : sujet de plainte, revendication, impression d'être victime d'une injustice. Ce qui fait dire à Freund (1983) que « l'objet du conflit est en général - mais non point toujours - le droit » (p. 67). Il poursuit : « [...] lorsqu'on considère la plupart des conflits on ne peut que constater que le sentiment de droit ou de la justice est au cœur de la discorde » (p. 68). Pour cet auteur, il peut difficilement y avoir conflit sans une revendication entendue comme « l'expression d'une exigence qu'on adresse à autrui au nom d'un droit qu'on estime lésé, d'un dû dont on pense qu'on est frustré, donc au nom d'une justice méconnue ou bafouée, étant entendu que l'idée de justice fait dans ce cas l'objet d'une appréciation subjective que l'autre ne partage pas » (p. 147). Notons que les personnalités antisociales, narcissiques ou paranoïdes ont une forte propension à se sentir victimes d'injustices imaginaires. Le recours à la violence se comprend comme un moyen maladroit, et finalement injuste lui-même, de corriger ce qui paraît - à tort ou à raison - comme une injustice ; une manière de forcer l'autre à réparer, à s'excuser, à s'incliner, à payer.

La revendication querelleuse s'adresse à un autre dont on attend un geste, une forme quelconque de reconnaissance avant qu'il ne soit réduit au statut d'ennemi à abattre. À la différence de la violence prédatrice où l'autre est vu comme un objet, un obstacle à renverser, ici l'autre apparaît d'abord comme une personne à qui l'on demande respect, obéissance ou justice et qui déçoit, se révélant offensant, humiliant, insoumis, inéquitable. Dans la querelle, les buts des adversaires ne sont ni extérieurs à la relation ni posés d'avance ; ils émergent bien plutôt de la relation elle-même et ils sont indissociables du conflit.

La violence querelleuse poursuit trois catégories de buts. Premièrement, elle vise à mettre un terme à l'attaque ou à l'offense qui l'a déclenchée : repousser l'agresseur, faire taire l'insulteur. Deuxièmement, elle paraît un moyen de punir ou de « faire payer » l'auteur de l'attaque initiale ou le responsable de l'expérience désagréable. Selon la logique de la rétribution, on voudra rendre le mal pour le mal. Troisièmement, la réponse violente sert assez souvent à laver l'honneur compromis par l'offense. On répond à un outrage public en menaçant l'offenseur de coups s'il ne se rétracte et l'on exécute la menace si les excuses ne viennent pas. Une telle violence devient alors la démonstration que, quoi qu'en dise l'autre, on n'est ni un lâche ni une mauviette.

*La présence et l'intraspécifique.* Les disputes et les actes violents qui en résultent se produisent principalement entre connaissances, amis ou parents. La grande majorité des victimes de violence connaissaient leur agresseur avant les faits. C'est ainsi qu'au Canada, plus de 80% des homicides opposent des membres d'une même famille, des amis ou des relations d'affaires (Silverman et Kennedy, 1993 ; Fedorowycz, 1997). C'est dans le cercle des gens que nous aimons que nous trouvons ceux que nous finirons par détester. Plus les rapports entre deux personnes sont fréquents, plus nombreuses sont les occasions de désaccords, de chicanes et d'affrontements. Il faut se fréquenter pour se quereller, La violence querelleuse est favorisée par l'intimité, la promiscuité et le voisinage. Sa fréquence varie en raison directe du temps passé ensemble. Et, selon le principe « Qui se ressemble s'assemble », c'est surtout avec ses semblables que l'on passe le plus de temps. Voilà pourquoi les protagonistes des violences querelleuses ont tendance à être soit des intimes, soit des semblables, soit les deux. Le profil socio-démographique des victimes d'agression ressemble étonnamment à celui de leurs agresseurs. Ce fait est patent aux États-Unis où les victimes d'actes violents sont, comme *Les délinquants*, des jeunes (les moins de 25 ans sont dix fois plus souvent victimes de violence que les 65 ans et plus), des célibataires (les célibataires sont onze fois plus souvent victimes de voies de faits que les gens mariés) et des hommes (Sampson et Lauritsen, 1994). Quand un crime violent est commis, plus souvent qu'autrement l'agresseur et la victime se ressemblent : même âge, même classe sociale et même groupe ethnique (Silverman et Kennedy, 1993 ; Green, 1993 ; Laroche, 1994 ; Sampson et Lauritsen, 1994 ; Tremblay et Léonard, 1995 ; Cusson, 1998a). Le phénomène est de toutes les époques : il a été noté au Moyen Âge (Chiffolleau, 1984 : 154 ; Gauvard, 1991). La violence querelleuse pourrait être dite intraspécifique.

*L'alcool et la fête.* Il est notoire que la violence est fréquente dans (et autour) des bars, tavernes et autres débits de boisson. De même, elle éclate moins souvent durant les jours de la semaine que durant les soirées de fin de semaine et de jour de fête. Par ailleurs, les sondages de victimisation nous apprennent que plus les gens sortent souvent le soir dans les débits de boisson, plus ils risquent d'être victimes de

voies de fait (Statistique Canada 1993 ; Killias, 1991 : 291). C'est dans le cadre de loisirs festifs arrosés d'alcool que font surface nos humeurs belliqueuses. Les risques de violences querelleuses varient en raison directe du temps que les jeunes célibataires passent à boire de l'alcool ensemble.

## L'aggravation de la violence et le rôle des tiers

[Retour à la table des matières](#)

*L'escalade.* L'origine d'une querelle qui culmine en voies de fait simples n'est pas toujours très différente de celle qui se termine par un homicide. Il arrive que l'une et l'autre démarrent sur un désaccord ou un incident assez futile : discussion sur la politique ou le sport, dette mineure, regard de travers, plaisanterie mal placée. Rarement la gravité de l'incident initial est-elle à la mesure de la gravité du crime qui le clôt. Pourquoi cette montée à l'extrême ? L'alcool et les armes y sont sûrement pour quelque chose : une altercation entre deux hommes sobres et désarmés ne débouche presque jamais sur un homicide. Mais il y a autre chose : le déroulement même de l'affrontement. Les querelles qui se soldent par la mort d'un protagoniste ont souvent été emportées dans un mouvement en spirale, comme on le voit dans l'exemple qui suit.

Armand, 44 ans, passe la soirée à consommer de l'alcool chez son ami Jean, homme marié de 40 ans. Vers une heure du matin, Armand offre un peu d'argent à Jean pour que ce dernier lui permette de passer quelques instants seul avec sa femme. Outragé, Jean somme son ami de quitter les lieux. Armand refuse et la bagarre éclate. C'est en menaçant son ami avec un couteau de chasse que Jean réussit à le jeter dehors. Mais Armand revient à la charge, force la porte de l'appartement et attaque Jean à coups de pied. Au cours de la bataille qui suit, Jean transperce le cœur d'Armand (Recherche sur l'homicide à Montréal).

Un homicide comme celui-ci n'est pas sans rappeler des faits rapportés par Luckenbill (1977), Felson et Steadman (1983), Felson et ses collaborateurs (1986) et Tedeschi et Felson (1994). Il ressort de

leurs travaux que les homicides précédés d'une escalade peuvent être découpés en quatre stades.

- 1) A offense B, le déçoit ou le lèse. Il refuse de lui obéir ; il commet une faute ; il refuse de payer une dette ; il triche au jeu ; il poursuit la femme de B de ses assiduités, etc.
- 2) B met A en demeure d'obéir, de s'excuser, de payer sa dette, de cesser d'importuner sa femme, etc.
- 3) A refuse de s'incliner ; il se justifie ; il persiste ; il revient à la charge ; il réplique de manière offensante ; il en rajoute.
- 4) Les adversaires en viennent aux coups dans une mêlée indistincte puis l'un d'eux porte un coup fatal.

La dynamique de la montée aux extrêmes obéit à la loi de la réciprocité négative. Les êtres humains ont tendance à rendre la pareille, aussi bien les amabilités que les hostilités. S'ils sont, portés à rendre le bien pour le bien, ils ont aussi le réflexe de rendre coup pour coup et de frapper au moins aussi fort qu'ils ont été frappés (Felson et Steadman, 1983 ; Baron et Richardson, 1994 : 141-147). La tendance à la réciprocité s'explique d'abord en termes de justice rétributive : Je me sens justifié de frapper celui qui m'a frappé. Elle s'analyse aussi en termes défensifs : je riposte pour repousser l'attaque ou pour prévenir une nouvelle attaque. Enfin, l'ascension aux extrêmes obéit à la logique du duel. Pour vaincre, les duellistes vont mobiliser toute la violence nécessaire pour avoir le dessus. Mais, sous l'attaque, chacun fera un effort supplémentaire pour tenir tête et pour contre-attaquer de manière décisive. Chacun est alors contraint d'accentuer l'intensité de ses attaques, sinon c'est la défaite, peut-être même la mort. Ainsi passe-t-on des paroles aux coups et, si une arme est à portée de main, il sera difficile pour qui est en danger de ne pas l'utiliser. Dans une telle dialectique, les protagonistes ont perdu le contrôle de leur propre violence ou, plus précisément, ils se contrôlent réciproquement. Tant que l'autre n'est pas abattu, il peut m'abattre : il m'oblige à mobiliser tous mes moyens comme je l'oblige à mobiliser les siens (sur cette dialectique, l'auteur classique est Clausewitz, 1832-1834).

Au Canada, les homicides querelleurs et conjugaux sont cinq fois plus fréquents que les homicides prédateurs. Pourquoi ? Parce que les querelles ont plus souvent tendance à être emportées par la spirale de l'escalade que les prédatations. La plupart des braqueurs et des violeurs prennent les moyens pour éviter de se laisser emporter par l'escalade. Ils s'arment et ils aménagent un effet de surprise pour annihiler toute velléité de résistance, donc de montée aux extrêmes. Bien que l'agression prédatrice soit a priori plus répréhensible, elle tue moins souvent que la violence querelleuse.

*Les tiers.* Le rôle décisif joué par les tiers dans l'issue des conflits a récemment été redécouvert en sociologie <sup>6</sup>. Comme les êtres humains vivent en société, leurs querelles ont de bonnes chances de venir à l'attention de voisins, amis, parents, collègues, policiers, juges, etc. Les tiers sont des personnes qui font sentir leur influence dans une dispute sans en être les protagonistes. Soit qu'ils les poussent à se battre, soit qu'ils leur prêtent main-forte, soit qu'ils séparent les adversaires, calment les esprits et proposent leurs bons offices. Que les tiers ne soient pas quantité négligeable dans les querelles, une recherche menée par Felson et ses collaborateurs (1984) l'atteste. Étudiant des descriptions de violences criminelles, ces auteurs montrent que les agresseurs portent plus de coups quand les tiers encouragent la violence et moins de coups quand ils interviennent à titre de médiateurs.

La distribution de la violence conjugale apporte une démonstration supplémentaire de l'importance des tiers. Matériel anthropologique à l'appui, Baumgartner (1993) a montré que les femmes sont exposées à être battues par leur mari dans les cultures où les tiers brillent par leur absence ou leur complaisance. En effet, c'est dans les sociétés où l'épouse doit quitter son village d'origine pour vivre dans celui de son mari qu'elle est le plus exposée à la violence de ce dernier : sa propre parenté est trop loin pour la protéger. En revanche, une telle violence

---

<sup>6</sup> Voir notamment Freund (1983), Black (1993), Baumgartner (1993), Felson et collab. (1984), Felson (1994), Tedeschi et Felson (1994). C'est à Simmel que la sociologie doit la découverte du rôle du tiers dans les conflits. Lors d'une dispute, le tiers est le seul à pouvoir présenter objectivement les arguments de A à B et inversement. Il vide de leur véhémence les propos de chacun en les limitant à leur contenu objectif, apportant ainsi une précieuse contribution à la concorde (voir *The Sociology of Georg Simmel*, Simmel, 1950 :145 sq.).

peut être contenue dans deux cas de figure. Dans le premier, l'épouse a pu préserver des liens étroits avec sa propre famille ; elle peut alors compter sur l'appui de ses propres parents ou de ses frères pour dissuader le mari de se livrer à des sévices ; le cas échéant, elle sait où trouver refuge. Dans le second, la famille du mari et celle de la femme vivent en bonne intelligence, et alors, en cas de dispute, elles vont unir leurs efforts pour raccommoder les conjoints et trouver une issue pacifique à leur différend. L'anthropologie nous apprend, écrit Baumgartner, que les sociétés dans lesquelles les familles d'origine des conjoints sont distantes ou hostiles souffrent plus fréquemment de violence conjugale que celles où leurs rapports sont étroits et cordiaux.

Le conflit, écrit Freund (1983), est une relation « marquée par le *tiers exclu* » (p. 288). La polarisation des relations entre ami et ennemi entraîne l'exclusion et la dissolution des tiers ; il ne reste plus alors aux deux camps que de s'en remettre à l'épreuve de force (pp. 172-179). Si, au contraire, un tiers impartial et attaché à la paix fait sentir sa présence, les chances sont meilleures qu'il dissuade les protagonistes d'en découdre et qu'il serve d'intermédiaire pour que s'ouvrent des négociations.

Trois catégories de tiers sont susceptibles d'influer sur l'issue d'une querelle <sup>7</sup> : 1) les partisans qui appuient l'un des adversaires ; 2) les spectateurs dont l'attitude est plus ou moins complaisante ; 3) les pacificateurs. Seuls ces derniers contribuent à la désescalade. Les pacificateurs sont des tiers qui, tout en gardant une certaine neutralité, interviennent auprès des parties afin de trouver une issue pacifique à la querelle. Ils s'interposent, séparent les ennemis, calment les esprits et proposent une trêve ; ils offrent aux adversaires une médiation ou un arbitrage pour les aider à trouver un règlement mutuellement acceptable. Ils disent qui a tort, qui a raison. Quelquefois, ils imposent leur solution ; ce que fait le juge.

Sachant que l'homme est un être conflictuel, les pacificateurs paraissent indispensables pour dénouer les conflits et freiner l'ascension aux extrêmes. Comment vivre en paix s'il n'y a personne pour séparer les adversaires, dissuader les agresseurs, calmer les esprits, ouvrir la voie à la négociation, proposer des compromis et réconcilier les en-

---

<sup>7</sup> Cette classification s'inspire de Black (1993). Voir aussi Freund (1983).

nemis ? Par l'interposition, la médiation, l'arbitrage et le jugement, les pacificateurs offrent aux protagonistes une assurance de sécurité et un espoir de justice. Assurance de sécurité, car chacun pourra se dire qu'il ne sera pas attaqué tant que prévaudra la trêve et que se poursuivront les discussions. Espoir de justice, car, avec l'aide du pacificateur, chacun peut espérer obtenir une réponse équitable à ses griefs.

Une hypothèse découle de ce qui précède. Dans les réseaux sociaux ou des pacificateurs influents et reconnus interviennent avec célérité et équité dans les disputes, la violence grave devrait en principe se faire rare <sup>8</sup>. En revanche, les réseaux violents devraient être peu fournis en pacificateurs.

Ci-après, nous verrons que si la violence sévit avec une virulence toute particulière dans la pègre, c'est notamment parce que les criminels ne peuvent faire appel aux policiers et aux juges, pacificateurs attitrés des États modernes.

## Les violences criminelles et la délinquance générale

[Retour à la table des matières](#)

La violence criminelle peut être conçue soit comme un phénomène spécifique obéissant à ses lois propres, soit comme partie intégrante de la délinquance et, par conséquent, explicable par des théories valables pour la délinquance en général. Selon la première hypothèse, le criminel violent serait porté à se spécialiser dans les crimes contre la personne et son comportement s'expliquerait dans les termes qui viennent d'être évoqués : frustration, coercition, sous-culture, escalade, absence de pacificateur, etc. Dans la deuxième hypothèse, il ne serait qu'un délinquant polymorphe butinant du vol à la fraude et de l'agres-

---

<sup>8</sup> Les anthropologues qui ont étudié la médiation dans les sociétés traditionnelles (Pruitt et collab., 1993) ont repéré quatre conditions pour qu'elle soit efficace : 1) le médiateur intervient immédiatement, dès le premier signe du conflit ; 2) il jouit d'un statut social élevé et d'un pouvoir suffisant pour imposer sa solution aux parties ; 3) sa légitimité est reconnue dans sa communauté ; 4) son verdict consiste assez souvent à obliger le défenseur à verser une compensation au demandeur.

sion aux délits de drogue. Les chiffres nous indiquent que les deux hypothèses ont leur part de vérité. En effet, au Canada, parmi les détenus fédéraux condamnés pour un crime contre la personne, 47% ont des antécédents d'infractions sans violence : ils sont en réalité des généralistes du crime<sup>9</sup>. Les travaux américains et anglais démontrent que les délinquants qui ont un ou plusieurs crimes violents à leur actif ont souvent par ailleurs un répertoire d'infractions non violentes. La majorité (86%) des délinquants « violents » de l'échantillon de Londres ont commis plus de délits non violents que de délits violents. La plupart des auteurs de crimes violents sont en réalité des transgresseurs versatiles qui ont parsemé leurs activités délictueuses d'un petit nombre d'agressions (Wolfgang et collab., 1972 et 1987 ; West et Farrington, 1977 ; Klein, 1984 ; Reiss et Roth, 1993 : 373-377 ; Elliott, 1994 ; Farrington, 1994 ; Cusson, 1998a). L'évolution de ces auteurs de crimes violents va dans le sens de la diversification et non de la spécialisation. En effet, durant l'année qui précède leur premier crime violent, la fréquence et la variété de leur délinquance non violente augmentent (Elliott, 1994). Gottfredson et Hirschi (1993) ont calculé que les corrélations entre les délits de violence et le vol (délinquance révélée) sont de 0,43 dans l'échantillon de Richmond et de 0,48 dans celui de Seattle. (Ils notent que de semblables corrélations rapprochent les délits de violence et de drogue.) Ils concluent de ces faits que la délinquance violente est indissociable de la délinquance générale et que les conduites agressives sont l'expression d'une propension diffuse à la délinquance et aux conduites irresponsables (voir aussi Gottfredson et Hirschi, 1990).

La corrélation est aussi notée dans les variations spatio-temporelles de la criminalité. Les points chauds du crime - les zones urbaines circonscrites ayant des taux très élevés de criminalité - sont le lieu d'une délinquance en tous genres. Les fluctuations de la criminalité dans le temps présentent parfois, mais pas toujours, des évolutions parallèles des homicides, vols qualifiés, cambriolages et délits de drogue. Le fait ressort d'un examen des séries chronologiques de la criminalité depuis 1960 au Canada et en France (Cusson, 1990 ; Ouimet, 1994). En revanche, en Angleterre, entre 1950 et 1970, les taux de vols augmen-

---

<sup>9</sup> Ce renseignement nous est fourni par M. Larry Motiuk du Service correctionnel canadien, que nous remercions. Il nous indique par ailleurs que 40% des détenus condamnés pour infraction violente n'ont aucun antécédent.

tent et les taux d'homicides restent stables et, à l'échelle internationale, les taux de criminalité générale des pays sont indépendants de leurs taux d'homicides (Zimring et Hawkins, 1997).

Comment rendre compte du lien unissant la délinquance non violente et la violence criminelle ? Il se comprend d'abord par les rapports de complémentarité, de symbiose et de synergie entre les divers types d'infractions. La toxicomanie - c'est connu - pousse au vol simple puis au vol qualifié. L'habitude du cambriolage conduit sans peine au braquage. Les voleurs qui ont fait un coup fumant se disputent quelquefois au moment du partage du butin et de tels différends se règlent à coups de poing, de couteau ou de revolver. S'ils ne se chicangent pas à propos des fruits du vol, ils iront fêter leur succès, prendront un verre de trop, deviendront irascibles et trouveront un autre motif de querelle. Les transactions de drogue fournissent maintes occasions de vols qualifiés : soit que le consommateur braque le *dealer*, soit l'inverse. La concurrence féroce que se livrent les gangs de vendeurs de drogue se traduit assez souvent par l'élimination physique du concurrent. Les trafiquants et les *dealers* de drogue ont intérêt à ne pas se séparer de leur pistolet et à savoir s'en servir.

La tendance des crimes violents et non violents à s'agglutiner tient aussi à une *causalité commune*. L'égoïsme, le présentisme, la fréquentation de pairs délinquants, les carences parentales et l'aversion de l'école prédisposent tout autant au vol qu'à l'agression.

Une criminogénèse aussi peu spécifique est notée à l'échelle territoriale. Les points chauds du crime sont situés là où les contrôles sociaux se sont effondrés, c'est-à-dire dans les zones urbaines marquées par la dissociation familiale, la faiblesse des réseaux d'amitié et la présence de groupes de jeunes laissés à eux-mêmes (Sampson, 1995). De telles zones sont le lieu d'une déviance en tous genres allant des incivilités au meurtre en passant par le vandalisme et le viol.

*Le style de vie* mené par la plupart des récidivistes fournit une dernière clef à l'intelligibilité du rapport délinquance-violence. Plusieurs observateurs ont noté qu'une délinquance fréquente va de pair avec un mode de vie caractérisé par la recherche incessante du plaisir et d'émotions fortes, financé par les expédients les plus divers et soutenu par une sociabilité complice et querelleuse (voir Debuyst et Joos,

1971 ; Yochelson et Samenow, 1976 ; West et Farrington, 1977 ; Courtwright, 1996 ; Cusson, 1998b). Six traits définissent le style de vie délinquant.

*Le plaisir et les émotions fortes.* Les criminels invétérés sont des hédonistes. Leur plaisir, ils l'obtiennent par la consommation de drogues et d'alcool, par les jeux et paris, par l'activité délinquante elle-même dans la mesure où elle est aventure et excitation. Pour eux, tous les moyens sont bons pour s'entretenir dans un état constant de surstimulation, de « high », de « thrill », d'ivresse et de vertige.

*Un rythme de vie irrégulier et trépidant.* Pour la plupart des délinquants, la journée commence vraiment le soir et se termine au petit matin. Leur vie fait alterner de manière cyclique les phases durant lesquelles ils font la fête, puis les périodes d'oisiveté et, enfin, les activités criminelles.

*Une consommation ruineuse.* La consommation de drogues et d'alcool, les jeux et paris et les frénésies d'achats (« spree ») occasionnent des dépenses qui dépassent les revenus. S'y ajoutent la prodigalité et le désir d'épater la galerie en jetant l'argent par les fenêtres. Tous les profits du vol, des trafics et du travail y passent, et plus encore : on s'endette.

*La participation aux trafics illicites à titre de vendeur et de consommateur.* Les délinquants invétérés contribuent à l'offre et à la demande de drogues, de jeux illégaux, d'alcool de contrebande, de prostitution, de pédophilie, etc.

*L'appartenance à un réseau criminel.* On sait depuis toujours que les délinquants persistants ont des amis qui leur ressemblent et opèrent souvent avec des complices. Ils passent aussi leurs loisirs avec des délinquants, des prostituées, et autres marginaux. Ils transigent avec des receleurs et des trafiquants. Tous ces rapports finissent par tisser des réseaux sociaux étendus : c'est le milieu, la pègre.

*L'instabilité professionnelle et familiale.* La plupart des récidivistes changent souvent d'emploi (quand ils travaillent) et leur vie conjugale est passablement chaotique. Ceci se comprend : le style de vie délinquant est incompatible avec un emploi régulier, avec une vie familiale stable et avec un engagement dans des projets à long terme.

La violence paraît inévitable dans ce style de vie. Elle s'y manifeste sous trois visages : 1) violence prédatrice d'abord : pour financer leurs dépenses excessives, les délinquants d'habitude commettent des vols qualifiés ou mettent sur pied un racket de protection ; 2) violence querelleuse ensuite : les luttes pour le pouvoir et le prestige à l'intérieur des gangs donnent lieu à de dures batailles ; entre gangs on se fait la guerre ; 3) violence justicière enfin, succédané à la justice publique. Ne pouvant ni faire appel à la police ni soumettre leurs litiges aux tribunaux, les malfaiteurs sont réduits à se débrouiller par leurs propres moyens pour faire rendre gorge aux voleurs, forcer les débiteurs récalcitrants à payer ou punir les délateurs.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que les délinquants soient plus souvent victimes de crimes que les honnêtes gens. Le fait est attesté grâce aux recherches combinant un questionnaire de délinquance révélée et un sondage de victimisation. On y apprend que les délinquants sont trois fois plus souvent victimes de voies de fait que les non-délinquants et deux fois plus souvent victimes de vol qualifié (Sparks et collab., 1977 ; Singer, 1981 ; Gottfredson, 1984 ; Lauritsen et collab., 1991).

De ce qui précède émerge l'hypothèse selon laquelle la carrière criminelle des délinquants qui commettent des crimes violents présente deux profils fort différents. Le premier serait celui du délinquant chronique touche-à-tout. Poussé par une antisocialité diffuse et une difficulté à se contrôler, il commet une brochette de délits variés au gré des occasions et des provocations. Et le style de vie qu'il mène l'entraîne dans des bagarres, des vols violents et, quelquefois même, des règlements de comptes. Le second profil serait celui du délinquant dont la carrière serait dominée par un thème violent. Deux exemples viennent à l'esprit. Le querelleur, d'abord - individu colérique, ombrageux et aimant la bagarre, il se rend coupable de coups et de blessures,

mais il n'est question pour lui ni de voler ni de se laisser aller à quelque combine que ce soit. Puis le spécialiste de l'agression sexuelle : il aurait une préférence sexuelle pour le viol et ses fantasmes l'y pousseraient. Sa feuille de route serait dominée par des crimes sexuels et des délits accessoires (comme des cambriolages à finalité sexuelle).

## RÉFÉRENCES

[Retour à la table des matières](#)

Adams, D.B., « Brain mechanisms for offense, defense and submission », *Behavioral and Brain Sciences*, 2, 1979, pp. 201-241.

Akers, R.L., *Criminological Theories : Introduction and Evaluation*. Los Angeles, CA : Roxbury, 1994.

Bandura, A., *Social Learning Theory*. Englewood Cliffs, NJ. : Prentice Hall, 1977.

Bandura, A., « Psychological mechanisms of aggression », vol. 1, p. 140, dans R.G. Geen et E.I. Donnerstein (dir.), *Aggression : Theoretical and Emperical Reviews*. San Diego, CA : Academic Press, 1983.

Bandura, A., *Aggression : A Social Learning Analysis*. Englewood Cliffs, NJ. Prentice Hall, 1973.

Baron, R.A. et DR. Richardson, *Human Aggression*, 2e éd. New York : Plenum Press, 1994.

Baron, R.A. et P.A. Bell, « Aggression and heat : mediating effects of prior provocation and exposure to an aggressive model », *Journal of Personality and Social Psychology*, 31, 1975, pp. 825-832.

Baumgartner, M.P., « Violent networks : The origins and management of domestic conflict », pp. 209-232, dans R.B. Felson et J.T. Tedeschi (dir.), *Agression and Violence Social Interactionist Perspectives*. Washington, D.C. : American Psychological Association, 1993.

Berkowitz, L., *Aggression : Its Causes, Consequence and Control*. New York : McGraw-Hill, 1993.

Berkowitz, L., « The Goals of Aggression », dans D. Finkelhor et collab. (dir.), *The Dark Side of Families*. Beverly Hills : Sage, 1983.

Berkowitz, L., « The frustration-aggression hypothesis : An examination and reformulation », *Psychological Bulletin*, 106, 1989, pp. 59-73.

Black, D., « Crime as social control », *American Sociological Review*, vol. 48, no 1, 1983, pp. 34-45.

Black, D.J., *The Social Structure of Right and Wrong*. San Diego : Academic Press, 1993.

Booth, A. et D.W. Osgood, « The influence of testosterone on deviance in adulthood : assessing and explaining the relationship », *Criminology*, vol. 31, no 1, 1993.

Buss, A.H., *The Psychology of Aggression*. New York : Wiley, 1961.

Chantry, K. et R.J. Craig, « Psychological screening of sexually violent offenders with the MCMI », *Journal of Clinical Psychology*, 50, 1994, pp. 430-435.

Chesnais, J-C., *Histoire de la violence*. Paris : Robert Laffont, 1981.

Chiffolleau, J., *Les justices du Pape*. Paris : Publications de la Sorbonne, 1984.

Clausewitz, von C. (1832-1834). *De la guerre*. Paris : Éditions de Minuit (1955).

Cleckley, H.M. (1941-1976). *The Mask of Sanity*. St. Louis : Mosby.

Clements, C.B., « Offender classification : two decades of progress », *Criminal justice and Behavior*, 23, 1996, pp. 121-143.

Coccaro, E.F., S.C. Bergeman et G.E. McClean, « Heritability of irritable impulsiveness : A study of twins reared together and apart », *Psychiatry Research*, 48, 1993, pp. 229-242.

Cornish, D.B. et R.V. Clarke, « Introduction », pp. 1-16, dans D.B. Cornish et R.V. Clarke (dir.), *The Reasoning Criminal : Rational Choice Perspective on Offending*. New York : Springer-Verlag, 1986.

Courtwright, D.T., *Violent Land*. Cambridge, Mass. : Harvard University Press, 1996.

Cusson, Maurice, *Croissance et décroissance du crime*. Paris : Presses Universitaires de France, 1990. [Texte disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

Cusson, Maurice, [Criminologie actuelle](#). Paris : Presses Universitaires de France, 1998.

Cusson, Maurice, *La criminologie*. Paris. Hachette (Les fondamentaux), 1998.

Cusson, Maurice et G. Cordeau, « Le crime du point de vue de l'analyse criminologique », pp. 91-111, dans D. Szabo et Marc LeBlanc (dir.), *Traité de criminologie empirique*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 1994. [Texte disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

Debuyst, C. et J. Joos, *L'enfant et l'adolescent voleur*. Bruxelles : Charles Dessart, 1971.

Dollard, J., N. Doob, N.C. Miller, O.H. Mowrer et R.R. Sears, *Frustration and Aggression*. New Haven : Yale University Press, 1939.

Elias, M., « Serum cortisol, testosterone and testosterone binding globulin responses to competitive fighting in human males », *Aggressive Behavior*, 7, 1981, pp. 215-224.

Elias, Norbert (1939a). *La civilisation des mœurs*. Trad. française. Paris : Calmann-Lévy (1973). (Le Livre de poche : Pluriel)

Elias, Norbert (1939b). *La dynamique de l'Occident*. Paris : Calmann-Lévy, 1975 ; Presses Pocket, 1990.

Elliott, D. (1994). Serious violent offenders : Onset, developmental course, and termination *Criminology*, vol. 32, pp. 1-22.

Farrington, D.P., « Human Development and Criminal Careers », pp. 511-584, dans M. Maguire, R. Morgan et R. Reiner (dir.), *The Oxford Handbook of Criminology*. Oxford : Clarendon Press, 1994.

Fedorowycz, O., « L'homicide au Canada - 1994 », *Juristat*, vol. 15, no 11, 1995. Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.

Fedorowycz, O., « L'homicide au Canada - 1996 », *Juristat*, vol. 17, no 9, 1997. Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.

Feldman, P., *The Psychology of Crime*. Cambridge : Cambridge University Press, 1994.

Felson, M., *Crime and Everyday Life*. Thousand Oaks, CA : Pine Forge Press, 1994.

Felson, R.B., « Predatory and dispute-related violence : A social interactionist approach », *Advances in Criminological Theory*, vol. 5, 1993, pp. 103-126.

Felson, R.B., W. Baccaglini et G. Gmelch, « Bar-room brawls : Aggression and violence in Irish and American bars », pp. 153-166, dans A. Cambell. et J.J. Gibbs (dir.), *Violent Transactions*. Oxford : Basil Blackwell, 1986.

Felson, R.B. et H.J. Steadman, « Situational factors in disputes leading to criminal violence », *Criminology*, vol. 21, no 1, 1983, pp. 59-74.

Felson, R.B., S. Ribners et M. Siegel, « Age and the effect of third parties during criminal violence », *Sociology and Social Research*, vol. 68, 1984, pp. 452-462.

Freud, Sigmund, « Criminals from a sense of guilt », vol. 14, dans J. Strachey (dir.), *The Complete Psychological Works of Sigmund Freud*. London : Hogarth Press, 1915.

Freud, Sigmund, « Beyond the pleasure principle », vol. 18, dans J. Strachey (dir.), *The Complete Psychological Works of Sigmund Freud*. London : Hogarth Press, 1920.

Freund, J., *Sociologie du conflit*. Paris : Presses Universitaires de France, 1983.

Gauvard, C., *Crime, État et société en France à la fin du Moyen-Âge : « De Grâce Especial »*, 2 volumes. Paris : Publications de la Sorbonne, 1991.

Creen, R.G. et M.B. Quanty, « The catharsis of aggression : An evaluation of a hypothesis », vol. 10, pp. 2-39, dans L. Berkowitz (dir.), *Advances in Experimental Social Psychology*. San Diego, CA : Academic Press, 1977.

Gentry, W.D., « Effects of frustration, attack and prior aggressive training on overt aggression and vascular processes », *Journal of Personality and Social Psychology*, 16, 1970, pp. 718-725.

Gibbs, J.C., « Moral-cognitive interventions », pp. 159-185, dans A.P. Goldstein et C.R. Huff (dir.), *The Gang Intervention Handbook*. Champaign, Ill. : Research Press, 1994.

Given, J.B., *Society and Homicide in Thirteenth-Century England*. Stanford : Stanford University Press, 1977.

Gottfredson, M., *Victims of Crime : The Dimensions of Risk*. London : H.M. Stationery Office, 1984.

Gottfredson, M.R. et T. Hirschi, *A General Theory of Crime*. Stanford, CA : Stanford University Press, 1990.

Gottfredson, M.R. et T. Hirschi, « A Control Theory Interpretation of Psychological Research on Aggression », pp. 47-68, dans R.B. Felson et J.T. Tedeschi (dir.), *Aggression and Violence. Social Interactionist Perspectives*. Washington, D.C. : American Psychological Association, 1993.

Green, E., *The Intent to Kill*. Baltimore : Clevedon Books, 1993.

Gurr, T.R., « Historical Trends in Violent Crime : A Critical Review of the Evidence », vol. 3, pp. 295-353, dans M. Tonry et N. Morris (dir.), *Crime and justice : An Annual Review of Research*, 1981.

Hanawalt, A., *Crime and Conflict in English Communities, 1300-1348*. Cambridge Harvard University Press, 1979.

Hare, D.R., « Psychopathy : A clinical construct whose time has come *Criminal Justice and Behavior*, 23, 1996, pp. 25-54.

Hartup, W.W., « Aggression in childhood : Developmental perspectives *American Psychologist*, 29, 1974, pp. 336-341.

Hearold, S., « A synthesis of 1043 effects of television on social behavior », vol. 1, pp. 65-133, dans G. Comstock (dir.), *Public Communication and Behavior*. San Diego, CA : Academic Press, 1986.

Hendrick, D., « Statistiques de la criminalité au Canada, 1994 », *Juristat*, vol. 15, no 12, Ottawa, Statistique Canada, 1995.

Hokanson, J.E., « Psychophysiological evaluation of the catharsis hypothesis », dans E.I. Megargee et J.E. Hokanson (dir.), *The Dynamics of Aggression*. New York : Harper & Row, 1970.

Johnson, E.A. et E.H. Monkkonen (dir.), *The Civilization of Crime. Violence in Town and Country since the Middle Ages*. Urbana et Chicago : University of Illinois Press, 1996.

Karli, P., *L'homme agressif*. Paris : Odile Jacob, 1987.

Karli, P., *Animal and Human Aggression*. New York : Oxford University Press, 1991.

Katz, D., « The functional approach to the study of attitudes », *Public Opinion Quarterly*, 24, 1960, pp. 1613-204.

Killias, M., *Précis de criminologie*. Berne : Staempfli et Cie, 1991.

Klein, M., « Offence Specialization and Versatility Among Juveniles », *British Journal of Criminology*, 24, 1984, pp. 185-194.

Knight, R.A. et R.A. Prentky, « Classifying sexual offenders : The development and corroboration of taxonomic models », pp. 23-52, dans W.L. Marshall, D.R. Laws et H.E. Barbaree (dir.), *Handbook of Sexual Assault : Issues, Theories and Treatment of the Offender*. New York : Plenum, 1990.

Laroche, B., *Les Homicides volontaires*. Paris : Ministre de la justice (Sous-direction de la Statistique, des Études et de la Documentation), 1994.

Lauritsen, J.L., R. Sampson et J.H. Laub, « The Link between offending and victimization among adolescents », *Criminology*, vol. 29, no 2, 1991, pp. 265-292.

Leaff, L.A., « The antisocial personality : Psychodynamic implications », pp. 79-117, dans W.H. Reid (dir.), *The Psychopath : A comprehensive Study of Antisocial Disorders and Behaviors*. New York : Brunner/Mazel, 1978.

Luckenbill, D., « Criminal homicide as a situated transaction », *Social Problems*, 25, 1977, no 2, pp. 176-186.

Megargee, E.I. et M.J. Bohn, *Classifying Criminal Offenders*. Beverly Hills, CA : Sage, 1979.

Millon, T. et R.D. Davis, *Disorders of Personality DSM-IV and Beyond*. New York : Wiley, 1966.

Monahan, J. et H.J. Steadman, *Mental Disorders : Developments in Risk Assessment*. Chicago : The University of Chicago Press, 1994.

Moser, G., *L'agression*. Paris : Presses Universitaires de France (Que sais-je ?), 1987.

Moyer, K., *Violence and Aggression : A Physiological Perspective*. New York : Paragon House, 1987.

Muchembled, R., *La Violence au village : sociabilité et comportements populaires en Artois du XVe au XVIIe siècle*. Turnhout (Belgique) : Brepols, 1989.

Olweus, D., « Bullying at School : Longterm Outcomes for the Victims and an Effective School-Based Intervention Program », pp. 97-130, dans L.R. Huesmann (dir.), *Aggressive Behavior*. New York : Plenum Press, 1994.

Ouimet, Marc, « Les tendances de la criminalité apparente et de la réaction judiciaire au Québec de 1962 à 1991 », dans Denis Szabo et M. Le Blanc (dir.), *Traité de criminologie empirique*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 1994.

Patterson, G.R., *Coercive Family Process*. Eugene, OR : Castalia, 1982.

Pruitt, D.G., J.M. Mikolic, R.S. Peirce et M. Keating, « Aggression as a struggle tactics in social conflict », pp. 99-118, dans R.B. Felson et J.T. Tedeschi (dir.), *Aggression and Violence. Social Interactionist Perspectives*. Washington, D.C., American Psychological Association, 1993.

Raine, A., P. Brennan, D. Farrington et S.A. Mednick, *Biosocial Bases of Violence*. New York : Plenum, 1997.

Reiss, A.J. et J.A. Roth (dir.), *Understanding and Preventing Violence*. Washington, D.C. : National Academy Press, 1993.

Ross, R.R. et E.A. Fabiano, *Time to Think : A Cognitive Model of Delinquency Prevention and Offender Rehabilitation*. Johnson City, TN : Institute of Social Science and Arts, 1985.

Sampson, R.J., « The Community », dans J.Q. Wilson et J. Petersilia, *Crime*. San Francisco, CA : ICS Press, Institute for Contemporary Studies, 1995.

Sampson, R.J. et J.L. Lauritsen, « Violent victimization and offending : individual-situational-community-level risk factors », pp. 1-114, dans A.J. Reiss et J.A. Roth (dir.), *Understanding and Preventing Violence*, vol. 3, *Social Influences*. Washington, D.C. : National Academy Press, 1994.

Sharpe, J.A., *Crime in England : Longterm trends and the problem of modernization* pp. 17-34, dans E.A. Johnson et E.H. Monkkonen (dir.), *The Civilization of Crime*. Urbana et Chicago : University of Illinois Press, 1996.

Silverman, R. et L. Kennedy, *Deadly deeds. Murder in Canada*. Scarborough : Nelson Canada, 1993.

Simmel, Georg, *The Sociology of Georg Simmel*. Glencoe, Illinois : The Free Press, 1950.

Singer, S., « Homogeneous victim-offender populations : a review and some research implications », *The Journal of Criminal Law and Criminology*, vol. 72, no 2, 1981, pp. 727-742.

Sparks, R.F., H. Germ et D.J. Dodd, *Surveying Victims*. London : Wiley, 1977.

Spierenburg, P., « Long-term trends in homicide theoretical reflections and dutch evidence, fifteenth and twentieth centuries pp. 63-105, dans E.A. Johnson et E.H. Monkkonen (dir.), *The Civilization of Crime*. Urbana et Chicago : University of Illinois Press, 1996.

Stafford, M.C. et J.P. Gibbs, « A theory about disputes and the efficacy of control », pp. 69-96, dans R.B. Felson et J.T. Tedeschi (dir.), *Aggression and Violence. Social Interactionist Perspectives*. Washington, D.C. : American Psychological Association, 1993.

Statistique Canada, *Enquête sociale générale*. Ottawa : Statistique Canada, 1993.

Svare, B. et C.H. Kinsley (1987). « Hormones and sex-related behavior », pp. 13-58, dans K. Kelley (dir.), *Females, Mates and Sexuality : Theories and Research*. Albany : State University of New York Press, 1987.

Tedeschi, J.T. et N. Norman, « Social mechanisms of displaced aggression », vol. 2, pp. 29-56, dans E.J. Lawler (dir.), *Advances in Group Processes : Theory and Research*. Greenwich, CT : Jai Press, 1985.

Tedeschi, J.T. et R.B. Felson, *Violence, Aggression and Coercive Actions*. Washington, D.C. : American Psychological Association, 1994.

Tremblay, P. et L. Léonard (1995). « L'incidence et la direction des agressions interethniques à Montréal », pp. 107-140, dans André Normandeau et E. Douyon (dir.), *Justice et communautés culturelles ?* Laval : Méridien.

Walters, G.D., « A meta-analysis of the gene-crime relationship », *Criminology*, no 30, 1992, pp. 595-613.

Weekes, J.R. et S.J. Morison, « Typologie de délinquants : Le repérage des traits de personnalité », *Forum*, no 5, 1993, pp. 12-14.

West, D.J. et D.P. Farrington, *The Delinquent Way of Life*. London : Heinemann, 1977.

Wolfgang, M.E. et F. Ferracuti, *The Subculture of Violence. Toward an Integrated Theory of Criminality*. London : Social Science Paperbacks and Tavistock, 1967.

Wolfgang, M., R.M. Figlio et T. Sellin, *Delinquency in a Birth Cohort*. Chicago : University of Chicago Press, 1972.

Wolfgang, M.E., T.P. Thornberry et R.M. Figlio, *From Boy to Man, from Delinquency to Crime*. Chicago : University of Chicago Press, 1987.

Yochelson, S. et S.E. Samenow, *The Criminal Personality : A Profile for Change*. New York : Aronson, 1976.

Zillmann, D., « Arousal and Aggression », vol. 1, pp. 75-101, dans R.G. Geen et E.I. Donnerstein (dir.), *Aggression : Theoretical and Empirical Reviews*. San Diego, CA : Academic Press, 1983.

Zimring, F. et G. Hawkins, *Crime is not the Problem : Lethal Violence in America*. New York : Oxford University Press, 1997.

Fin du texte